Code de conduite de l'officiel.le.

Les officielles et officiels sont essentiels au bon déroulement des activités. Sans eux, aucune compétition ou activité organisée ne pourrait se tenir adéquatement. Leur rôle est de faire respecter les règles, d'assurer la sécurité et de maintenir un climat d'équité.

Pour bien remplir leurs fonctions, les officiel·le·s doivent :

▪ connaître et comprendre les règlements, politiques et procédures applicables au biathlon et les appliquer avec objectivité, impartialité, équité et discernement;

▪ maintenir et parfaire leurs connaissances et leurs compétences en matière de réglementation, de sécurité et d'officiation, notamment par les formations appropriées, et demander conseil lorsqu'une situation dépasse leurs connaissances ou leur champ de compétence;

▪ protéger l'intégrité de la compétition ainsi que la sécurité et le bien-être des personnes participantes, et exercer leurs fonctions avec rigueur, professionnalisme et indépendance;

▪ projeter une image positive du biathlon par leur attitude et leur comportement et éviter toute situation susceptible de favoriser ou de désavantager une personne ou une équipe, ou de leur procurer un avantage indu;

▪ communiquer de façon claire, respectueuse et constructive avec les athlètes, entraîneur.e.s, bénévoles, organisateurs et autres personnes impliquées, et gérer les situations de désaccord ou de tension avec calme et maîtrise de soi;

▪ s'assurer d'être dans des dispositions adéquates pour exercer leurs fonctions de façon sécuritaire et efficace et s'abstenir de toute consommation d'alcool ou de substance pouvant compromettre leur jugement;

▪ traiter toutes les personnes avec respect, dignité et équité, sans discrimination, et contribuer à un environnement exempt d'abus, de harcèlement, d'intimidation, de violence et de toute autre conduite portant atteinte à l'intégrité;

▪ respecter la vie privée et la confidentialité des renseignements auxquels ils ont accès dans le cadre de leurs fonctions;

▪ utiliser les réseaux sociaux, Internet et les autres médias électroniques de façon éthique, professionnelle et respectueuse, en privilégiant les canaux de communication appropriés;

▪ maintenir des limites professionnelles appropriées avec les personnes participantes, particulièrement les personnes mineures ou en situation de handicap, et ne pas se placer dans une situation d'isolement avec une personne participante dans un lieu privé ou fermé, tant physique que virtuel;

▪ connaître et promouvoir les ressources disponibles en matière d'intégrité, notamment le Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport (PILS), et signaler toute situation ou tout comportement susceptible de porter atteinte à l'intégrité d'une personne;

▪ contribuer, par leur comportement et leur leadership, à une culture de respect, d'inclusion, de sécurité et d'intégrité au sein de la communauté du biathlon québécois.